



LES 12 Heures de l'Enclos

REGLEMENT OFFICIEL 14/07/2018

Article 1 :

La participation aux 12 H d'Endurance implique l'acceptation des dispositions ci-dessus et le respect des règlements sportifs sans aucune réserve.

Article 2 : Engagement

Les équipes engagées auprès du Circuit de l'Enclos doivent avoir envoyé l'inscription ainsi que le règlement de l'engagement. Le droit d'engagement comprend : la mise à disposition du circuit et des infrastructures, les commissaires de pistes, le kart et l'essence. Aucun remboursement ne pourra être exigé si désistement 72 heures avant la manifestation sauf cas de force majeure.

L'âge minimum est de 16 ans révolu, avec attestation parentale, être en bonne condition physique.

Article 3 : Kart / Equipage

L'organisation met à disposition de chaque équipe un karting 270cm3 Sodikart en parfait état de fonctionnement. Les karts sont attribués de 1 à 25 par tirage au sort lors du briefing. Aucun changement de kart ne sera autorisé après en avoir eu l'attribution officielle. Les kartings seront étalonnés et les réglages seront identiques pour tous les karts.

Article 4 : Kart de réserve

Chaque équipe aura à sa disposition pendant toute l'épreuve un seul kart. En cas de casse mécanique ou de panne, le pilote doit assurer avec l'aide de l'organisation (commissaires de course) le retour de son kart au stand. En aucun cas avec l'aide de ses équipiers.

Toutes les réparations mécaniques seront effectuées par les mécaniciens du circuit. Les réparations sont prises sur le temps de roulage. Il appartient à chaque équipe de prendre soin de son matériel.

Article 5 : Temps de pilotage

Les relais de pilotages sont limités à 1 heure. Il est interdit à un pilote de faire deux relais consécutifs. L'heure de référence est celle de l'horloge du pointeur. Tous les pilotes seront contrôlés à l'entrée des stands par l'organisation. Bracelets pilotes obligatoire au poignet gauche.

Tout pilote dépassant l'heure de course se verra pénalisé d'1 tour de pénalité

Le temps d'arrêt au stand mécanicien est compris dans le temps de pilotage.

Tous les pilotes présents et engagés doivent participer à l'épreuve sous peine d'exclusion de l'équipe. Un minimum d'1h30 de roulage pour le pilote le plus lourd est obligatoire.

Le nombre obligatoire d'arrêt au stand est de 23 (après le départ et avant la fin de la course). Et 6 ravitaillements essence.

Tous les changements et ravitaillements essence devront être effectués 10 minutes avant la fin de la course.

1 tour de pénalité pour les pilotes ne respectant pas cette mesure.

Article 6 : Equipement

Les pilotes devront se présenter vêtus de combinaisons, casques intégraux avec visière et paire de gants.

L'organisation peut mettre à disposition selon le stock :

Deux combinaisons, deux casques par équipe.

Prévoir une paire de chaussures confortables, type basket et une combinaison de pluie/ K-Way.

Article 7 : Lestage des kartings

Les pilotes de chaque équipe seront pesés vêtu de la combinaison, en sera ensuite établi un poids moyen par équipe. Un lestage des kartings sera fait pour une meilleure équité entre les équipes. Poids pilote : 80 kg. (Explication en annexe)

Article 8 : Pneumatiques / carburant

Tous les karts partiront dès le début de l'épreuve avec le réservoir essence plein et un train de pneus slick neufs. Le changement de pneus est à l'appréciation du staff mécanique de l'Enclos et non des pilotes. En cas de crevaison, une nouvelle roue sera montée sur le Kart, celle-ci n'étant pas nécessairement neuve.

Il appartient à chaque équipe de gérer l'autonomie (essence) de leur Kart.

1 plein essence = 2 h de roulage

Article 9 : Horaire

19h00 : Accueil et confirmation des équipes

19h45 : Briefing, attribution des karts et pesée

20h30/21h30 : Essais chronométrés – 1 heure

21h00/23h00 : Barbecue

23h00 : Feux d'artifice

23h30 : Séance photo

00h00 : Départ des 12h d'endurance de l'Enclos

12h30 : Podium, remise des prix

13h00 : Repas Couscous 15 €

Article 10 : Equipage

Le nombre de pilotes par équipe est porté à 3 minimum et 12 maximum.

Article 11 : Pénalités

Le non-respect du présent règlement et tout comportement ou pilotage jugé anti-sportif ou dangereux par l'organisation, entraînera un « Stop and Go » de 30 secondes à 1 minute sur décision du Directeur de Course.

-Vitesse excessive dans les stands -Conduite agressive et dangereuse
-Non-respect des drapeaux -Equipement pilote non conforme (retour au stand)

La pénalité est signalée au pilote par le Directeur de Course.

Le pilote aura l'obligation de s'arrêter au stand dans le tour suivant.

Article 12 : Sécurité

L'accès à la piste et le franchissement de la ligne blanche des stands sont strictement interdits à toute personne ne faisant pas partie de l'organisation. AUCUN ENFANT NE SERA ACCEPTE DANS LES STANDS.

Le directeur de course est le seul apte à juger des faits de course et à ce titre appliquer les sanctions. Directeur de Course FFSA : Mr BARREY Thierry
Il est formellement interdit de consommer des boissons alcoolisées ou tous autres stupéfiants avant et lors de toute la durée de la course (sous peine d'exclusion).

Article 13 : Divers

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment. Les instructions verbales données lors du briefing sont réputées faire partie intégrante du règlement.

Il est strictement interdit de communiquer avec un système de transmission (takie-walkie ou autres.)

Départ de la course au drapeau national.

Pour une raison ou une autre (conditions météo, problème électrique, accident grave...) et par décision du Directeur de course, l'événement peut être neutralisé puis suspendu. Dans ce cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucun remboursement.

En cas d'interruption de la course, l'épreuve sera clôturée 12 heures après le départ, le vainqueur est l'équipe qui aura accompli le plus de tours en 12 heures.

Article 14 : Remise des prix

Podium et remise des prix aux 3 premiers équipages.

Article 14 : Tarifs

Le tarif de l'endurance est 1000 € TTC pour une inscription avant le 1^{er} mai 2018 et 1200 € après cette date.

(Règlement de la totalité avant le 1^{er} juillet 2018)